

Intrasense

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Intrasense

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Intrasense,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Intrasense relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et conventions générales » de l'annexe des comptes annuels relative au reclassement des gains et pertes de changes du résultat financier au résultat d'exploitation en application du règlement ANC n° 2015-05.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

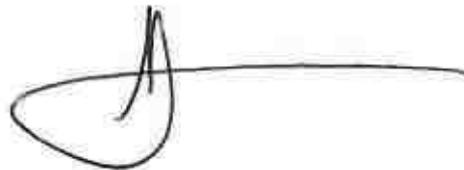
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 4 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (1)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	1 747	1 747				
	Frais de développement	8 268 395	7 175 795	1 092 601	1 072 538	20 063	1.87
	Concessions, brevets et droits similaires	165 337	163 448	1 889	3 136	-1 247	-39.77
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	202 960	143 620	59 339	86 601	-27 262	-31.48
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	111 542	82 577	28 965	28 965			
Créances rattachées à des participations	1 497 242	1 468 416	28 826	28 826	28 826		
Autres titres immobilisés	4 500		4 500	4 500			
Prêts	58 032		58 032	49 720	8 312	16.72	
Autres immobilisations financières	86 358		86 358	56 012	30 347	54.18	
Total II	10 396 114	9 035 603	1 360 511	1 301 472	59 038	4.54	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 732		1 732		1 732	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 059 742	881 812	1 177 930	2 546 944	-1 369 014	-53.75
	Autres créances	496 280		496 280	665 188	-168 907	-25.39
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	209 690		209 690	209 600	90	0.04	
Disponibilités	356 107		356 107	491 212	-135 105	-27.50	
Charges constatées d'avance (3)	57 322		57 322	79 412	-22 090	-27.82	
Total III	3 180 873	881 812	2 299 061	3 992 355	-1 693 294	-42.41	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	1 239		1 239	3 887	-2 648	-68.12
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	13 578 226	9 917 416	3 660 811	5 297 715	-1 636 904	-30.90	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 641 632

BILAN PASSIF

PASSIF

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 600 522)		600 522		509 664	90 858	17.83
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		19 281 157		18 404 079	877 078	4.77
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale		15 593		15 593		
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		-17 174 097		-15 408 368	-1 765 729	-11.46
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		-2 102 925		-1 765 729	-337 196	-19.10
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		620 250		1 755 239	-1 134 989	-64.66	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées		717 037		503 000	214 037	42.55
	Total II		717 037		503 000	214 037	42.55
PROVISIONS	Provisions pour risques		61 167		76 000	-14 834	-19.52
	Provisions pour charges						
	Total III		61 167		76 000	-14 834	-19.52
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles		973 436		1 351 167	-377 731	-27.96
	Autres emprunts obligataires		243		36	208	584.74
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				45 000	-45 000	-100.00
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		513 269		707 468	-194 199	-27.45
	Dettes fiscales et sociales		457 545		531 389	-73 845	-13.90
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes		34 438		45 894	-11 455	-24.96	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		283 191		281 634	1 558	0.55
	Total IV		2 262 122		2 962 587	-700 464	-23.64
	Ecarts de conversion passif (V)		235		889	-655	-73.61
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 660 811		5 297 715	-1 636 904	-30.90
			2 262 143		1 909 520		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an.

2 262 143 1 909 520

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	87 190	6 674	93 864	161 891		-68 029	-42.02
Production vendue de biens	335 038	1 356 483	1 691 521	2 391 716		-700 195	-29.28
Production vendue de services	341 483	95 354	436 837	461 784		-24 948	-5.40
Chiffre d'affaires NET	763 710	1 458 511	2 222 221	3 015 391		-793 170	-26.30
Production stockée			769 486	675 277		94 210	13.95
Production immobilisée			208 068	345 476		-137 408	-39.77
Subventions d'exploitation			87 535	536 065		-448 530	-83.67
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8	33		-26	-76.87
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			3 287 317	4 572 242		-1 284 924	-28.10
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			77 945	144 940		-66 995	-46.22
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			101 800	217 458		-115 658	-53.19
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			1 398 054	1 702 303		-304 249	-17.87
Impôts, taxes et versements assimilés			46 057	58 420		-12 363	-21.16
Salaires et traitements			1 850 918	1 887 098		-36 180	-1.92
Charges sociales			799 617	858 995		-59 378	-6.91
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			773 915	905 073		-131 158	-14.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			480 542	173 780		306 761	176.52
Dotations aux provisions				5 760		-5 760	-100.00
Autres charges			69 166	555 874		-486 708	-87.56
Total des Charges d'exploitation (II)			5 598 014	6 509 701		-911 687	-14.01
I - Résultat d'exploitation (I-II)			-2 310 697	-1 937 460		-373 237	-19.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12 31/12/2016	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	72	81	-9	-11.11
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 158	4 587	-1 429	-31.14
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 122	18 490	-14 368	-77.71
Total V	7 352	23 158	-15 806	-68.25
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	69 186	131 610	-62 424	-47.43
Différences négatives de change	12 943	38 961	-26 018	-66.78
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	28 459	11 195	17 264	154.21
Total VI	110 588	181 766	-71 178	-39.16
2. Résultat financier (V-VI)	-103 236	-158 608	55 372	34.91
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-2 413 932	-2 096 068	-317 865	-15.16
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 520	21 239	-17 719	-83.43
Produits exceptionnels sur opérations en capital	108	92	17	18.17
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	3 628	21 331	-17 703	-82.99
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 343	214 627	-209 284	-97.51
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36 395	7 171	29 224	407.51
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	41 738	221 798	-180 060	-81.18
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-38 110	-200 467	162 357	80.99
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-349 118	-530 806	181 688	34.23
Total des produits (I+III+V+VII)	3 298 297	4 616 730	-1 318 433	-28.56
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 401 222	6 382 459	-981 237	-15.37
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-2 102 925	-1 765 729	-337 196	-19.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Comptes annuels du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe aux comptes annuels, dont le total du bilan est de 3.660.811 Euros et dont le chiffre d'affaires est de 2.222.221 Euros. Le résultat est un déficit de (2.102.925) Euros.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2017 couvrent la période du 01/01/2017 au 31/12/2017. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 avril 2018.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. La Société a procédé à une revue spécifique de ses besoins de financement et estime que compte tenu de la trésorerie nette disponible et de ses prévisions de chiffre d'affaires elle couvrira ses besoins de financement complémentaires sur les 12 mois à venir par l'émission d'une ou plusieurs tranche(s) d'OCABSA d'un montant unitaire maximum de un million d'euros si les conditions de telle(s) émission(s) sont respectées.

Faits marquants de l'exercice

Activité

La Société a poursuivi son développement commercial et continué d'enrichir son offre produit.

Dans ce cadre, l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été marqué par les faits suivants :

- Intrasense a effectué un repositionnement stratégique de son offre, en développant les nouvelles offres Myrian Imaging Layer et Myrian Studio, qui valorisent son capital technologique et clinique sur de nouveaux marchés B to B, se révélant beaucoup plus vastes et générant des revenus récurrents. La position concurrentielle d'Intrasense sur ces nouveaux marchés est particulièrement favorable, puisque Myrian est une des seules solutions indépendantes, attractive pour des industriels souhaitant intégrer sa technologie à leur offre pour émerger sur leur marché.
- Intrasense a noué un partenariat avec le fabricant de scanner Min Found Medical en Chine pour la fourniture de ses modules Myrian Expert et Vasculaire. Ce partenariat prometteur pourrait conduire dans le futur à l'intégration systématique de nos logiciels dans les équipements de l'industriel.
- Intrasense a annoncé au mois de mai 2017 l'obtention d'un nouveau brevet Européen permettant de faciliter le travail de diagnostic des médecins. Cette technologie innovante accélère substantiellement le travail des médecins sur des activités diagnostiques complexes et fastidieuses. Elle permet par ailleurs la production de biomarqueurs numériques (données quantitatives et reproductibles) qui sont des composants essentiels de l'approche actuelle de la médecine personnalisée.
- Intrasense a conclu un accord de partenariat stratégique avec la société américaine I2Sigma Technologies, pionnière de l'Intelligence Artificielle et du « deep-learning », pour l'utilisation de Myrian Studio pour le développement d'une application détectant les nodules pulmonaires. Ce contrat de partenariat de 2 ans débouchera sur la création d'autres produits innovants destinés à d'autres organes. Vendue dans 150 hôpitaux chinois, ces produits seront distribués aux Etats-Unis et en Europe.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 37,7 K€. Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 (Autres charges de personnel) sur l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Ce crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité de la Société, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche et d'innovation.

Emission d'obligations convertibles en actions au profit de Bracknor Fund Ltd

La Société a conclu le 12 janvier 2016 avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd un contrat d'émission et de souscription de bons d'émission d'obligations convertibles en actions de la Société de 10.000 euros de valeur nominale chacune, auxquelles seraient attachés des bons de souscription d'actions (ci-après les « BEOCABSA ») (ci-après le « Contrat d'Emission »).

Aux termes du Contrat d'Emission, la Société s'était engagée à émettre au profit de Bracknor Fund Ltd (qui s'engageait à les souscrire) cinq bons d'émission permettant chacun d'émettre au cours des 54 prochains mois, en cinq tranches successives qui seront émises à la main de la Société (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), un nombre maximum de 500 OCABSA représentant un montant nominal total de dette obligataire de 5.000.000 euros, sous réserve d'autorisation préalable par les actionnaires de la Société devant être réunis en assemblée générale extraordinaire le 17 février 2016.

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 17 février 2016 a conféré au Conseil d'administration, aux termes de sa première résolution, une délégation de compétence aux fins d'attribution gratuite de bons d'émission d'obligations convertibles en actions ordinaires nouvelles de la Société avec bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (OCABSA), pour un montant nominal maximum d'emprunt obligataire de cinq millions d'euros (5 000 000 €), avec un montant nominal maximum d'augmentation de capital de dix millions d'euros (10 000 000 €) sur conversion des obligations convertibles et/ou sur exercice des bons de souscription d'actions détachables, a autorisé la ou des augmentations de capital correspondantes et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux émissions précitées au profit de Bracknor Fund Ltd.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, il a été proposé au conseil d'administration :

- de décider de faire usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la première résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 17 février 2016 ;
- de décider d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de Bracknor Fund Ltd, 5 BEOCABSA dont l'exercice donnera lieu à la souscription de 500 OCABSA de 10.000 euros de valeur nominale chacune par Bracknor Fund Ltd ;
- de décider de réserver l'émission des BEOCABSA à Bracknor Fund Ltd ;
- de décider que les BEOCABSA seront attribués gratuitement à Bracknor Fund Ltd ;
- de décider que les caractéristiques des BEOCABSA et des OCABSA seront conformes à la description qui en est faite dans le Contrat d'Emission, et notamment :
 - o les OCA seront émises au pair, soit 10.000 euros chacune, ne porteront pas intérêt et auront une maturité de 18 mois à compter de leur émission ;
 - o les OCA, qui seront cessibles sous certaines conditions, ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;
 - o les OCA pourront être converties en actions à la demande du porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après, étant précisé que les OCA non converties arrivées à échéance seront automatiquement converties en actions selon la formule ci-après :

Avec :

$$N = Vn / P$$

« N » : correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles de la Société à émettre sur conversion d'une OCA ;

OCA ;

« Vn » : correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA) ;

« P » : correspondant à 90 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion, sans pouvoir cependant être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,05 euro à la date des présentes), le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'OCA auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal au montant nominal d'une OCA, soit 10.000 euros ;

les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront librement cessibles à compter de leur émission ;
les BSA pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (ci-après la « Période d'Exercice des BSA ») ;
les BSA ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier ;
chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle de la Société (sous réserve d'ajustements éventuels) ;
le prix d'exercice des BSA sera égal à 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date d'envoi par la Société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à l'émission de la tranche des OCABSA desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant de la première Tranche, le prix d'exercice des BSA sera égal au moins élevé entre ce chiffre et 115 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société à la clôture (tel que rapporté par Bloomberg) sur les cinq (5) jours de bourse précédant immédiatement la date de signature du Contrat d'Emission (laquelle est intervenue le 12 janvier 2016).

Le Président a rappelé aux administrateurs que compte tenu de ses conditions financières plus avantageuses pour la Société, ce nouveau moyen de financement en fonds propres se substituera au financement en OCABSA conclu avec Atlas Alpha Yield Fund aux termes du contrat conclu le 24 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a décidé d'émettre les BEOCABSA au profit de Bracknor Fund Ltd et a décidé de demander à Bracknor Fund Ltd d'exercer un BEOCABSA, l'obligeant à souscrire une première tranche de dette obligataire de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10.000 euros chacune, représentant un montant nominal global de 1.000.000 euros. La conversion des OCA de la tranche 1 a permis la création de 1 587 302 actions au cours de conversion de 0,63 euro.

Le conseil a constaté que l'émission de cette première tranche emportait détachement de 1.315.789 BSA attachés aux OCA au prix d'exercice de 0,76 euro. Il a par ailleurs constaté que 328 947 BSA ont été exercés, donnant lieu au versement de 250 000€ et à la création de 328 947 actions ordinaires.

Enfin, le conseil a constaté que la délégation reste valable pour 400 OCABSA pour un montant nominal global de 4.000.000 euros.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 30 septembre 2016, l'émission d'une deuxième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 2 »).

Cette deuxième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros, a été entièrement souscrite par le Fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emportait le détachement de 1 052 631 BSA ayant un prix d'exercice de 0,95 euro. La conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1.732.134 actions ordinaires.

Dans le cadre des pouvoirs que lui a conféré le conseil d'administration réuni le 18 février 2016 pour procéder au tirage des BEOCABSA et constater l'émission des OCA, le Président a décidé le 6 avril 2017, l'émission d'une troisième tranche pour un montant global de 1 000 000 euros (la « Tranche 3 »).

Cette troisième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 315 789 BSA ayant un prix d'exercice de 0,76 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 1 817 165 actions ordinaires.

Intrasense tient à jour sur son site internet un tableau des BEOCABSA, des OCA et des BSA en circulation à l'adresse suivante : <http://www.intrasense.fr/fr/investisseurs/titres-ocabsa/>.

Evénements importants survenus depuis la clôture au 31 décembre 2017

- Le conseil d'administration a nommé le 9 février 2018 en remplacement de Stéphane Chemouny P-DG, Nicolas Reymond comme DG et Nicolas Michelon comme Président du Conseil d'Administration.
- Un nouveau plan d'économie a été décidé, annoncé et mis en place en 2018, notamment avec le départ de 6 salariés.
- Une quatrième tranche de dette obligataire composée de 100 OCABSA d'une valeur nominale de 10 000 euros chacune, représentant un montant global de 1 000 000 euros a été entièrement souscrite par le fonds Bracknor Fund Ltd. Cette émission emporte le détachement de 1 612 904 BSA ayant un prix d'exercice de 0,62 euro. A ce jour, la conversion des OCA émises a donné lieu à la création de 2 265 896 actions ordinaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'hypothèse de la continuité de l'exploitation a été retenue par le Conseil d'administration compte tenu de la trésorerie nette disponible au 31 décembre 2017, de l'existence de la ligne de financement par OCABSA, notamment via la nouvelle tranche levée au cours du 1^{er} trimestre 2017, de la possibilité de levée de nouvelles tranches et des mesures d'économies envisagées fin 2017, prises début 2018 et initiées lors du premier trimestre 2018. De plus, le cas échéant des mesures pourraient être prises pour assurer le financement de la Société.

La Société a confirmé au cours du premier trimestre 2018 sa capacité à positionner son offre sur les marchés internationaux, et à développer son chiffre d'affaires récurrent et à délivrer des solutions innovantes aux acteurs clé de la santé. Les efforts commerciaux se poursuivent sur un nombre resserré de pays stratégiques tout en poursuivant une politique de réduction de coûts et de gains de productivité.

Cette dynamique devrait se poursuivre durant l'année 2018.

La poursuite de l'enrichissement fonctionnel de l'offre Myrian®, sa participation active aux projets HECAM et HYPMED renforce le positionnement d'Intrasense comme spécialiste des solutions d'imagerie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - Art. R. 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels au 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés en conformité du règlement ANC N°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base. Les comptes ont été préparés selon les mêmes principes comptables que ceux adoptés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

En application du règlement ANC n°2015-05, nouveau règlement obligatoire à toutes les entreprises industrielles et commerciales à compter du 1er janvier 2017, relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture, la société Intrasense a estimé les impacts de reclassement en résultat d'exploitation des résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales. L'impact net du reclassement de résultat financier à résultat d'exploitation étant non matériel et s'élevant à -23 K€, nous n'avons pas procédé au reclassement dans les états financiers. Ce traitement sera réalisé sur l'exercice 2018

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la Direction de la société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la société procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes. Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels et incorporels, les créances clients, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, la valorisation des titres de participation des filiales et les créances rattachées, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Principes comptables appliqués

Immobilisations

Frais de développement

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan lorsqu'elles se rapportent à des projets nettement individualisés, pour lesquels les chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont sérieuses et dont les coûts sont distinctement établis. Il s'agit du développement des briques logicielles et logiciels Myrian® commercialisés. Les briques technologiques développées depuis 2007 sont toujours utilisées dans la version du logiciel en cours de commercialisation, conformément à la « roadmap » produit. Intrasense édite deux versions du logiciel Myrian® par an : les nouvelles versions correspondent à l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou nouveaux modules mais elles reposent toujours sur les mêmes socles logiciels. Ces frais de développement ont été amortis dès l'origine sur la durée de vie des produits, estimée à 5 ans.

Compte tenu de l'expérience, il ressort que la durée de vie des versions successives du produit, en particulier pour les versions récentes, est sensiblement plus courte. L'estimation initiale a donc été révisée et la durée d'amortissement ramenée à 3 ans à compter de l'exercice 2014.

Les frais d'emprunts nécessaires à la production de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (frais d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts nécessaires à l'acquisition de ces immobilisations ne sont pas pris en compte dans la détermination du coût d'acquisition.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Evaluation des amortissements

(Code du commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Frais de R&D	Linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier la présence d'un indice de perte de valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif supérieure à l'effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, intervenus, au cours de l'exercice ou dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Une augmentation durant l'exercice des taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché avec une probabilité que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

- La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.
- La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Titres de participations.

Une dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur actuelle de ces titres est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle repose soit sur la valeur vénale soit sur la valeur d'utilité en fonction de la stratégie de la société sur ces titres de participations :

- La valeur vénale est le montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente d'un actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie. Les coûts de sortie sont les coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, à l'exclusion des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat.
- La valeur d'utilité est appréciée, pour les titres de participation, sur la base d'une approche multicritères comprenant notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. Ces critères sont pondérés par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie ou de synergie eu égard aux autres participations détenues.

Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Dans le cadre de la fourniture de licences à ses clients, la société INTRASENSE apporte contractuellement une garantie d'un an à l'utilisateur. A ce titre, la société a comptabilisé une provision d'exploitation pour faire face à cet engagement. La provision pour garantie est calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires « ventes de licences » réalisé sur les 4 trimestres précédents, pondérés par antériorité. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « ventes de biens » est principalement constitué de la vente de licences en mode indirect auprès de distributeurs ou partenaires industriels de type OEM ou directement auprès de cliniques ou centres hospitaliers. La reconnaissance du chiffre d'affaires est réalisée lors du transfert des risques et avantages, correspondant à la date de mise à disposition des licences chez le partenaire ou le client final (ventes directes). Le chiffre d'affaires services correspond à l'activité de maintenance. Il est reconnu linéairement sur la durée du contrat.

Les paiements partiels reçus sur les contrats sont enregistrés en "avances et acomptes clients".

Créances clients

Les créances clients sont constatées lors du transfert des risques et avantages.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Crédit impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel et qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre de leurs activités de recherche.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été engagées. L'entreprise ne payant pas d'impôt sur les sociétés demande le remboursement du crédit impôt recherche.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution du poste « Impôts sur les bénéfices ».

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art. R 123-196)

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

La société INTRASENSE, habilitée conformément aux dispositions légales et réglementaires, à procéder à des opérations d'achat de ses titres dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale a conclu un contrat de liquidité avec la société TSAF. Ce contrat autorise la société TSAF à réaliser des interventions à l'achat comme à la vente en vue de favoriser la liquidité des titres de la société INTRASENSE et la régularité de leur cotation sur le marché Alternext.

Disponibilités en Euros

(Code du commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 342-7)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les charges ou produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

PRESENTATION DES ELEMENTS FINANCIERS

Les montants présentés dans les tableaux ci-dessous sont exprimés en euros, sauf mention particulière.

Notes sur les postes de l'actif du bilan

Etat des immobilisations

	Valor brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais établissement recherche développement	TOTAL	7 500 656	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	229 059	769 486
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.		2 583	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		123 214	
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		408 627	31 318
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	534 424	31 318
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations		1 510 772	98 012
Autres titres immobilisés		4 500	
Prêts, autres immobilisations financières		105 732	60 861
	TOTAL	1 621 004	158 873
	TOTAL GENERAL	9 885 143	959 677

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			8 270 142	8 270 142
Terrains			63 722	165 337	165 337
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 583		
Installations générales agencements aménagements divers			67 242	55 972	55 972
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			292 958	146 987	146 987
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL		362 783	202 959	202 959
Participations évaluées par mises en équivalence					
Autres participations				1 608 784	1 608 784
Autres titres immobilisés				4 500	4 500
Prêts, autres immobilisations financières			22 202	144 391	144 391
	TOTAL		22 202	1 757 675	1 757 675
	TOTAL GENERAL		448 707	10 396 113	10 396 113

Au cours de l'année 2017, l'activation des dépenses de développement représente un montant total de 769 K€. Les créances rattachées à des participations concernant la filiale Intrasense Inc, aux USA, s'élèvent à 1 497 K€ et sont enregistrées sur la ligne « Autres participations ».

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	6 428 118	749 424		7 177 542
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	225 923	1 247	63 722	163 448
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.		2 583		2 583	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		52 244	11 588	33 513	30 319
Installations générales agencements aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		392 996	11 786	291 481	113 301
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	447 823	23 374	327 577	143 620
	TOTAL GENERAL	7 101 864	774 045	391 299	7 484 610

Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
					Dotations	Reprises
Frais éab.rech.développ.	TOTAL	749 424				
Autres immob.incorporelles	TOTAL	1 247				
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Instal.générales agenc.aménag.constr.						
Instal.techniques matériel outillage indus.						
Instal.générales agenc.aménag.divers		11 588				
Matériel de transport						
Matériel de bureau informatique mobilier		11 786				
Emballages récupérables et divers						
	TOTAL	23 374				
	TOTAL GENERAL	774 045				

Les amortissements constatés au titre des frais activés antérieurement ou au cours de l'exercice, représentent 749 K€.

Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 497 242		1 497 242
Autres immobilisations financières	58 032		58 032
	86 358	52 142	34 216
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 238 191	1 238 191	
Créances représentatives de titres prêtés	821 551	821 551	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	395 778	395 778	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	47 147	47 147	
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	7 628	7 628	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	45 733	33 733	12 000
	57 322	57 322	
TOTAL	4 254 982	2 653 492	1 601 490
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	8 312		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Au 31 décembre 2017, les créances d'impôt sont essentiellement constituées du crédit impôt recherche pour 358 K.

Etat des dépréciations

Provision pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mis en équivalence					
Sur titres de participation	82 577				82 577
Sur autres immobilisations financières	1 399 230	69 186			1 468 416
Sur stocks et en-cours					
Sur comptes clients	459 352	480 542		58 082	881 812
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	1 941 159	549 728		58 082	2 432 805

Les participations financières apparaissent au bilan pour une valeur brute de 112 K€ et sont dépréciées au 31 décembre 2017 pour une valeur de 83 K€ représentant les titres de la filiale Chinoise et de la filiale Américaine. Les créances liées aux opérations commerciales avec les filiales Chine et USA sont dépréciées à hauteur de 602 K€.

Les créances rattachées à des participations représentent les avances à la filiale Intrasense Inc. USA à hauteur de 1 4967 K€ et font l'objet d'une dépréciation pour un montant de 1.468 K€.

Créances clients :

Une reprise de provision pour dépréciation des créances clients d'un montant de 58.1 K€ a été effectuée sur la période et des créances ont été dépréciées à hauteur de 480.5 K€ compte tenu de leur risque de non recouvrement.

Des créances irrécouvrables ont été comptabilisées pour 42.5 K€ au cours de l'année 2017.

Trésorerie

Les titres de placement sont constitués de comptes à terme pour une valeur de 200 K€.

Au 31 décembre 2017, la Société détenait 19.000 actions en propre au travers de son contrat de liquidité avec TSAF, pour une valeur au bilan de 9.690 €.

Actions en propre au 31/12/2016	16.500
Achats 2017	52.728
Ventes 2017	50.228
Actions en propre au 31/12/2017	19.000

Produits à recevoir

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	137.385
Autres créances	8.782
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	812
	146.979

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	
Charges financières	57.322
Charges exceptionnelles	
Total	
	57.322

Note sur les postes du passif du Bilan

Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	0	0		
Autres emprunts obligataires		0		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	614	614		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	973 065	377 532	595 533	0
Emprunts et dettes financières divers	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	513 269	513 269		
Personnel et comptes rattachés	183 261	183 261		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	206 585	206 585		
Impôts sur les bénéfices		0		
Taxe sur la valeur ajoutée	46 930	46 930		
Obligations cautionnées		0		
Autres impôts taxes et assimilés	20 804	20 804		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Groupe et associés		0		
Autres dettes	34 438	34 438		
Dettes représentatives de titres empruntés		0		
Produits constatés d'avance	283 191	283 191		
TOTAL	2 262 157	1 666 624	595 533	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	377 528			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	76 000		14 833		61 167
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	76 000		14 833		61 167

Composition du capital social

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-3 et 532-12)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS ORDINAIRES	0,0500	10 193 284			10 193 284
OCABSA Converties	0,0500		1 817 165		1 817 165
BSA convertis	0,0500				0
					0
TOTAL		10 193 284	1 817 165	0	12 010 449

Mouvements des capitaux propres

(En Euros)	Situation Ouverture	Variation en plus	Variation en moins	Situation Clôture
Capital	509 664	(1) 90 858		600 522
Primes liées au capital	18 404 079	909 142	32 064	19 281 157
Réserve légale	15 593			15 593
Provisions réglementées	0			0
Report à nouveau	-15 408 368	-1 765 729		-17 174 097
Résultat de la période	-1 765 729	-2 102 925	-1 765 729	-2 102 925
				0
TOTAL	1 755 239	-2 868 654	-1 733 665	620 250

(1) Augmentation de capital de 90.858 € par émission de 10.000 OCA converties en 1.817.165 actions nouvelles de 0,05 € de valeur nominale chacune et prime d'émission brute de 909.142 €. Les frais d'émissions ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 32.064 €.

Autres titres ouvrant droit au capital

Obligations convertibles en actions

NEANT

Bons de souscription en actions (BSA)

Date d'émission	Nombre	Prix d'exercice
18.02.2016	1 315 789	0,76
13.10.2016	1 052 631	0,95
06.04.2017	1.315.789	0,76

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente les BSPCE existants au 31 décembre 2017 :

Titres	BSPCE 2011 n° 1	BSPCE 2011 n° 2	BSPCE 2011 n°3
Nombre de BSPCE émis et attribués	1.833	1.833	1.833
Nombre de BSPCE émis et non attribués	0	0	0
Nombre de BSPCE émis et exercés	450	0	0
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)	4,135 € (0,05 € de valeur nominale et 4,085 de prime d'exercice)
Date limite d'exercice des BSPCE	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ¹	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ²	10 ans à compter de leur attribution sauf cas de décès ou invalidité ³
Parité	1 BSPCE 2011 n°1 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°2 pour 20 actions ordinaires nouvelles	1 BSPCE 2011 n°3 pour 20 actions ordinaires nouvelles
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE en circulation	27.660	36.660	36.660
Dilution maximale en actions et en pourcentage issue de l'exercice des BSPCE en circulation	100.980 actions		

Depuis la clôture de l'exercice, aucun BSPCE n'a été exercé et aucun autre BSPCE n'a été attribué.

¹ Par dérogation à ce qui précède, les BSPCE 2011 n°1 devront être exercés par le bénéficiaire ou ses ayants-droits, à peine de caducité automatique et de plein droit, dans le délai de six (6) mois à compter :

(i) de la survenance du décès, en cas de décès ; ou

(ii) de la survenance d'une incapacité, en cas d'incapacité correspondant au classement dans les deuxième et troisième catégories prévues par l'article 341-1 du Code de la sécurité sociale.

² Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

³ Mêmes dérogations que pour les BSPCE 2011 n°1.

Les Options 2013-1 et les Options 2013-2 (stock-options) :

Le tableau ci-dessous présente les stock-options existantes au 31 décembre 2017 :

Type de titres	Options 2013-1	Options 2013-2
Nombre d'Options émises et attribuées	172.000	50.000
Nombre d'Options émises et non attribuées	0	0
Date de l'assemblée générale (principe d'émission)	16 décembre 2011	16 décembre 2011
Date de la décision sociale portant sur l'attribution	20 mai 2013	20 mai 2013
Date de la décision sociale constatant l'émission des titres	Néant	Néant
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	6,62 €	6,62 €
Date limite d'exercice des Options	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.	Huit (8) ans à compter de la date d'attribution, soit jusqu'au 20 mai 2021.
Parité	1 Option 2013-1 pour 1 action ordinaire nouvelle (sous réserve de l'atteinte de conditions de performance)	1 Option 2013-2 pour 1 action ordinaire nouvelle
Conditions générales d'exercice	<p>Les Options 2013-1 exerçables peuvent être exercées par les bénéficiaires selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50% sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice ; - 50% à tout moment dans le délai d'exercice sous réserve de la réalisation cumulative des objectifs de performance. 	<p>Les Options 2013-2 exerçables peuvent être exercées par les Bénéficiaires sans condition et à tout moment dans le délai d'exercice de huit ans.</p>
Nombre d'actions nouvelles pouvant être souscrites	172.000	50.000

Depuis la clôture de l'exercice, aucune option 2013-1 ou 2013-2 n'a été exercée et aucune nouvelle option n'a été attribuée.

Calendrier d'exercice des Options 2013-1

	Options 2013-1 non exerçables	Options 2013-1 exerçables	
		Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sans condition	Nb cumulé des Options 2013-1 exerçables sous condition de réalisation des Objectifs de Performance
20/05/2013	100 %	0 %	0 %
21/05/2014	80 %	10 %	10 %
21/05/2015	60 %	20 %	20 %
21/05/2016	40 %	30 %	30 %
21/05/2017	20 %	40 %	40 %
21/05/2018	0 %	50 %	50 %

Calendrier d'exercice des Options 2013-2

Date d'Exercice des Options 2013-2	Options 2013-2 exerçables	Options 2013-2 Non exerçables
Entre le 20 mai 2013 et le 20/05/2014 inclus	0 %	100 %
Entre le 21/05/2014 et le 20/05/2015 inclus	25 %	75 %
Entre le 21/05/2015 et le 20/05/2016 inclus	50 %	50 %
Entre le 21/05/2016 et le 20/05/2017 inclus	75 %	25 %
A compter du 21/05/2017 et jusqu'au 30 mai 2021	100 %	0 %

Mouvements des avances remboursables – Autres fonds propres

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an et - 5 ans	+ de 5 ans
Avance remboursable OSEO 1,5 M€	450 000		450 000	0	0	0	
Préfinancement CIR	0	521 422	521 823	-401	-401	0	
Avance remboursable HECAM	53 000	664 438		717 438		0	717 438
				0	0		
TOTAL	503 000	1 185 860	971 823	717 037	-401	0	717 438

Mouvements des avances remboursables – Dettes financières

(En Euros)	Solde Ouverture	Avances reçues	Avances remboursées	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an et - 5 ans	+ de 5 ans
Avance remboursable ASTRE 300 K€	45 000		45 000	0			
TOTAL	45 000		45 000	0			

Emprunts auprès des établissements de crédit

(En Euros)	Solde Ouverture	Souscription	Rhsts emprunts	Solde clôture	Dû à - d'1 an	Dû à + d'1 an	Dû à + d'5 ans
CRCA 150 K€	57 599		31 029	26 570	26 570		
BPI 800 K€	720 000		160 000	560 000	160 000	400 000	
BPS 400 K€	286 406		93 269	193 137	95 452	97 685	
CRCA 400 K€	286 588		93 229	193 359	95 510	97 848	
TOTAL	1 350 593		377 528	973 065	377 532	595 533	

Charges à payer

(Code du commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	370
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 313
Dettes fiscales et sociales	275 537
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	10 000
Total	402 220

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	283 191
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	283 191

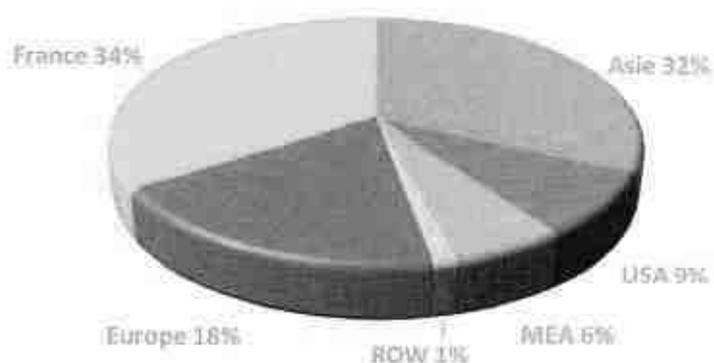
Compléments d'information relatifs au compte de résultat.

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 531-2/15)

Chiffre d'Affaires France : 763.710 euros
 Chiffre d'Affaires Export : 1.458.511 euros.

CA 2017 PAR RÉGION



Transferts de charges

(PCG Art. 531-2/14)

Les transferts de charges sont composés des éléments ci-dessous :

Nature	Montant
AVANTAGES EN NATURE	8 851
TRANSFERTS DE CHARGES LISS	245
TRANSFERTS DE CHARGES FORMATIONS	4 364
AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES	1 158
Total	14 619

Effectifs moyens :

	31/12/2017	31/12/2016
Employés	1	1
Cadres et techniciens	32	32
Total	33	33

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, il a été attribué, en rémunération de leur mandat social :

- A Monsieur Stéphane Chemouny, au titre de ses fonctions de Président Directeur Général : 120.000 € bruts annuels, outre à titre d'avantage en nature, une assurance chômage pour un montant de 4.247 € et un véhicule de fonction pour un montant de 3.096 € ;
- A Monsieur Christophe Lamboeuf, au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué pour 135.769 € bruts annuels.

Messieurs Stéphane Chemouny et Christophe Lamboeuf ont bénéficié en outre, au même titre que les salariés, du régime de retraite et prévoyance complémentaire.

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 35 194 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 33 130 euros ;
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 2 064 euro.

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 531-2/14)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS de GESTION	0	77180000
- PRODUITS EXCEPTIONNELS S/ EX. ANTERIEURS	3 520	77210000
- VAL. CESSION DES EAC	108	77520000
-		
Total	3 628	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES & AMENDES	0	67120000
- AUTRES CHARGES EXEPTIONNELLES	0	67180000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ EX. ANTERIEUR	5 343	67210000
- VAL. NETTE COMPT. DES EAC	35 206	67500000
- MALIS SUR RACHATS D' ACTIONS PROPRES	1 190	67830000
-		
-		
Total	41 738	

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

(Code du commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Intrasense a consenti à la Banque Populaire du Sud et à Crédit Agricole du Languedoc les nantissements suivants :

- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Banque Populaire du Sud à hauteur de 400 000€ pari passu avec le Crédit Agricole ;
- Le 14 octobre 2014 Nantissement en 4ème rang au profit de Crédit Agricole du Languedoc à hauteur de 400 000€ pari passu avec la Banque Populaire du Sud.

Engagements reçus

Néant.

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Les indemnités de départ à la retraite sont calculées sur la base d'un départ à la retraite à 65 ans pour tous les salariés, d'une inflation à 2% par an, d'un taux d'actualisation de 1,55% aligné sur le rendement estimé des obligations OAT 30 ans de bonne signature, d'un turnover basé sur l'expérience de l'entreprise, d'un taux de survie déduit des tables de survie Hommes/Femmes et d'un taux de charge moyen de 45%. Les droits en mois de salaires découlent de l'application de la convention de la métallurgie.

Le montant de l'engagement calculé représente 88 K€. Cet engagement ne fait pas l'objet d'une provision dans les états financiers et constitue un engagement hors bilan.

Au 31/12/2016, le montant de l'engagement calculé pour l'exercice 2016 s'élevait à 144 K€, sur la base d'un taux d'inflation de 2% et d'un taux de charges sociales moyen de 45%, et d'un taux d'actualisation de 1,79%, les autres hypothèses demeurantes inchangées.

La variation entre les deux exercices s'explique notamment par les mouvements de salariés suite au plan d'économies début 2018.